

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 9 août 2018

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'île d'Orléans, le mercredi 8 août 2018, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de secrétaire.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018
5. Adoption du Règlement d'emprunt 2018-02 en attendant le versement d'une subvention du MCC
6. Demande d'avis de la CPTAQ – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
7. Certificat de conformité – Village de Sainte-Pétronille - Règlement #413
8. Sani-Terre – Plainte et recours de la MRC
9. Achat d'une pompe pour le SSI de Saint-Laurent
10. Achat des équipements pour le Plan de soutien lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier
11. Achat de drapeaux de l'île d'Orléans
12. Démission de l'inspecteur en bâtiment et environnement – Embauche de Edison Sierra
13. Adoption des dépenses du mois de juillet 2018
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

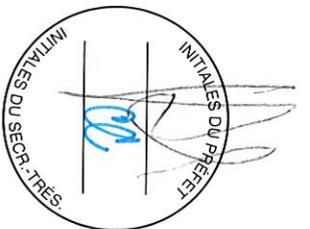
### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2018-08-76

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 15.1 Mesures d'urgence – Formation MRC-municipalités ; le point 15. Varia demeure ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018

#### Résolution 2018-08-77



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018.

### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018

4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 16 mai 2018 (p. 1)

Embauche d'un technicien préventiviste en incendie  
La directrice présente l'état de situation quant au travail réalisé par le TPI jusqu'à maintenant.

### 5• Adoption du règlement d'emprunt 2018-02 en attendant le versement d'une subvention du MCC

#### Résolution 2018-08-78

**Règlement numéro 2018-02 décrétant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019.**

**Attendu que** ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

**Attendu** la confirmation de la subvention du ministère de la Culture et des Communications datée du 5 octobre 2017, afin de permettre le financement du Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019;

**Attendu que** la subvention est versée sur une période de 5 ans;

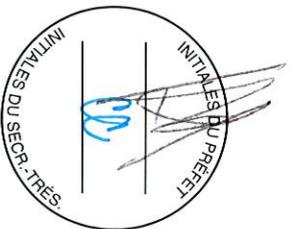
**Attendu qu'il** est nécessaire d'emprunter la somme de 500 000 \$;

**Attendu que** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 juillet 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

**En conséquence**, sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Règlement 2018-02 décrétant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019, lequel se détaille comme suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2.** Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 500 000 \$. Pour se procurer cette somme, la MRC est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 5 ans.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

**ARTICLE 3.** La MRC pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère de la Culture et des Communications, conformément à la convention intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la MRC de l'Île-d'Orléans, le 5 octobre 2017, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### 6 • Demande d'avis de la CPTAQ – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aimerait obtenir la recommandation de la MRC, sous forme de résolution du conseil des maires, sur le projet de prolongement du réseau d'égouts de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi ainsi qu'en fonction des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

#### Résolution 2018-08-79

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit se baser sur les critères de l'article 62 ;

**ATTENDU QUE** les sols des sites visés par le projet et des lots avoisinants sont de classes 3,5 et 6 avec des contraintes de basse fertilité ainsi que de relief ;

**ATTENDU QUE** la majorité des sites visés se trouvent à l'intérieur d'un îlot déstructuré ;

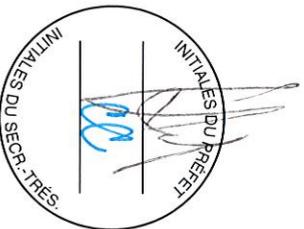
**ATTENDU QUE** la majorité des sites visés sont irrécupérables à des fins agricoles puisqu'ils sont occupés par des bâtiments principaux dont l'usage est autre qu'agricole ;

**ATTENDU QUE** la portion de canalisation projetée en zone agricole dynamique ne limite pas l'utilisation à des fins d'agriculture ;

**ATTENDU QUE** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole seront maintenus en considérant l'autorisation accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ-383072) ;

**ATTENDU QUE** le périmètre urbain et les résidences situées dans les îlots déstructurés ont déjà un impact sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs et à l'épandage en zone agricole ;

**ATTENDU QUE** le projet n'implique pas de morceler une terre en culture ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

**ATTENDU QUE** le projet n'aura pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et des sols sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire ;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement de la MRC de l'île d'Orléans, notamment à ces derniers :

- Assurer la pérennité du territoire agricole ;
- Diminuer les risques de contaminations de l'eau potable par des installations sanitaires non conformes ;
- Assurer la protection des cours d'eau environnants ;

**ATTENDU QUE** les équipements publics relatifs aux traitements des eaux usées sont compatibles au milieu agricole ;

**ATTENDU QUE** la MRC de l'île d'Orléans est consciente que ce type de projet permet d'améliorer la qualité de l'eau et de limiter les risques de contamination des cours d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyé par Mme Lina Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de l'île-d'Orléans avise la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que la demande est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de l'île-d'Orléans.

### 7• **Certificat de conformité – Village de Sainte-Pétronille – Règlement #413**

#### **Résolution 2018-08-80**

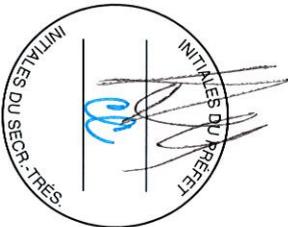
**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #413 du village de Sainte-Pétronille, modifiant le règlement de zonage #151, afin de répondre aux conditions contenues à l'intérieur de la décision à portée collective concernant les îlots détruites et l'usage résidentiel en zone agricole, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

### 8• **Sani-Terre – Plainte et recours de la MRC**

Plusieurs manquements au niveau des collectes résidentielles et commerciales des déchets ont été subis au cours du mois de juillet. Une correspondance sera adressée à cet effet à Sani-Terre Environnement, laquelle sera accompagnée d'un extrait du contrat (articles 20, 21 et 22) les liant à la MRC et rappelant les recours de celle-ci en cas de manquement du fournisseur. Ledit contrat prend fin le 31 janvier 2019.

#### **Résolution 2018-08-81**

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de signifier à Sani-Terre Environnement notre insatisfaction quant aux manquements



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

subis au cours du mois de juillet pour les collectes résidentielles et commerciales des déchets. Le Conseil s'attend à des améliorations notables de la qualité des services et ce, à très court terme.

### 9• Achat d'une pompe pour le SSI de Saint-Laurent

#### Résolution 2018-08-82

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de considérer l'achat de la pompe portative Vc82 du Service de sécurité incendie de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, au coût de 16 673,30 \$ plus les taxes applicables, à titre de dépense d'immobilisation admissible en 2018, selon l'Entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

### 10• Achat des équipements pour le Plan de soutien lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier

Un devis d'appel d'offres est en cours auprès de trois fournisseurs pour la fourniture de pinces de désincarcération et l'ouverture des soumissions aura lieu le 7 septembre 2018 à midi.

Quant aux achats du côté à côte et de la remorque, des soumissions ont été demandées chez différents fournisseurs par le directeur du service de sécurité incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, aidé d'un conseiller technique en sécurité incendie de la ville de Québec.

#### Résolution 2018-08-83

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de procéder aux achats suivants, tel que financés à 100% par le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier :

- Côte-à-côte Honda Pioneer 2018 au prix de 24 999 \$, dans la mesure où la soumission du premier fournisseur n'était pas conforme ;
- Remorque Idéal Cargo Sportzone 2018, au prix de 15 194 \$, plus les taxes applicables dans les deux cas.

### 11• Achat de drapeaux de l'Île d'Orléans

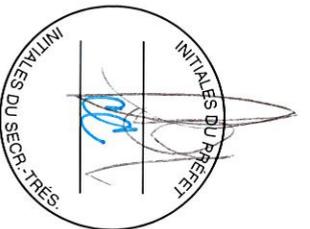
#### Résolution 2018-08-84

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'achat de 50 drapeaux auprès de M. Rémi Bolduc au coût de 66 \$, plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés, et revendus à 79,95 \$, taxes incluses.

### 12• Démission de l'inspecteur en bâtiment et environnement - Embauche d'Edison Sierra

M. Alain Sasseville, inspecteur en bâtiment et environnement quittera le 10 août prochain pour relever de nouveaux défis au

Droit veto du  
Préfet, voir  
résolution  
2018-09-02  
adoptée le  
12 sept. 2018.



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

N° de résolution  
ou annotation

### Résolution 2018-08-85

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Edison Sierra à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement et à l'autoriser à signer les documents pertinents à compter du 13 août 2018.

### 13• Adoption des dépenses du mois de juillet 2018

#### Résolution 2018-08-86

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2018, lesquelles s'élèvent à 488 340,41 \$.

### 14• Correspondance

14.1 Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique  
M. Martin Coiteux nous informe que le Fonds de développement des territoires (FDT) sera bonifié de 64 952 \$ en 2019 pour l'Île d'Orléans.

14.2 La Croix-Rouge, section de Québec  
Elle remercie la MRC et les citoyens de l'Île d'Orléans pour leur générosité : 2 472 \$ ont été amassés lors de la collecte du 13 juillet dernier.

### 15• Varia

#### 15.1 Mesures d'urgence – Formation MRC et municipalités

Une rencontre du Comité des mesures d'urgence serait à planifier. Mme Lina Labbé nous revient avec une proposition.

### 16• Période de questions

Aucune question n'est posée.

### 17• Levée de la réunion

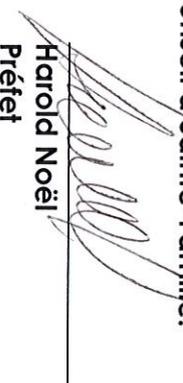
#### Résolution 2018-08-87

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h38.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 12 septembre 2018 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.**



Chantale Cormier  
Directrice générale



Harold Noël  
Préfet